

Question de Mme Nagy à M. Ceux, échevin de la Mobilité, concernant le dispositif de mobilité mis en place lors du concert de U2 au stade Roi

Baudouin

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Le succès fut au rendez-vous lors des concerts de U2 au stade Roi Baudouin durant la semaine du 20 septembre. Les infrastructures et parkings attendaient les visiteurs de pied ferme. Aucun incident de type footballistique n'a été à déplorer à ma connaissance, et le nettoyage a été assuré dès le lendemain de l'événement. Néanmoins, des difficultés quant au dispositif de mobilité m'ont été rapportées. En effet, certains riverains se sont vus dans l'impossibilité de se rendre dans leur propre quartier. Des camions encombraient, par exemple, la chaussée Romaine et le parking de la Cité Modèle. Cela a engendré de gros soucis de circulation.

Aviez-vous mis en place un plan de circulation dans les quartiers avoisinant le stade ? Dans l'affirmative, quelles en étaient les priorités et comment furent-elles déployées ?

Le dispositif de transports en commun avait-il été renforcé pour l'occasion ?

Dans l'affirmative, de quelle manière ?

Le problème peut également résider dans le manque d'information fournie tant aux visiteurs qu'aux riverains. Un plan de communication avait-il été prévu ?

Un service de contrôle des stationnements avait-il été mis sur pied ?

Des marquages et des signalisations appropriés avaient-ils été prévus ?

Enfin, l'accès à ce type d'événement ne devrait-il pas être organisé et financé par l'organisateur ?

Par ailleurs, il semble que le stationnement sur la chaussée Romaine soit permanent et que de nombreux poids lourds l'utilisent comme aire de parking. Quelle solution structurelle proposez-vous pour éviter ce type de situations où la circulation est quasiment impossible, ce qui génère des problèmes de sécurité ?

M. le Bourgmestre.- Un événement de cette ampleur exige de nombreuses

mesures sur le terrain. À cette fin, un plan de mobilité avait été mis en œuvre pour les deux jours du concert. Des agents ont été déployés en conséquence, en partenariat avec les polices d'autres zones, la police fédérale et la police des chemins de fer. Chaque opérateur avait reçu des consignes de gestion de la mobilité aux différents postes de circulation. L'objectif du plan était de permettre l'accessibilité au stade à deux fois 70.000 personnes, en minimisant les impacts négatifs sur les habitants. Malgré ce dispositif, l'accueil de ces 140.000 personnes sur deux jours n'a pu être réalisé sans certains inconvénients pour les riverains du stade. Le stade de France rencontre les mêmes difficultés lors de tels événements. Pour améliorer l'accessibilité, les lignes de métro et de bus ont été renforcées ; des navettes ont été prévues entre le parking de Tour et Taxis et le stade, ainsi que depuis Brussels Kart Expo et la station de métro Roi Baudouin. Les billets combinaient d'ailleurs le métro et l'entrée au concert.

Quant à l'information publique, les billets indiquaient clairement que les possibilités de stationnement seraient limitées et un communiqué de presse de la zone de police précisait les voies de circulation ou emplacements à utiliser prioritairement. Enfin, la police du district local de la 12^e division a informé les usagers du plateau du Heysel afin d'éviter les malentendus.

Pour éviter les encombrements dans le parc de Laeken, un parking temporaire avait été installé pour gérer le surplus de circulation.

En ce qui concerne les aspects financiers, l'organisateur a contribué à la mise en place des lignes supplémentaires de transport public et des navettes, ce qui constitue une évolution positive.

Quant à la question des camions stationnés le long de la chaussée Romaine, elle exigerait des travaux structurels qui limiteraient la longueur des parkings disponibles. Nous pourrions peut-être envisager l'installation de blocs plantés d'arbres, ou d'autres dispositifs de ce genre.

Je puis vous assurer que nos services interviennent dans cette zone et que le nombre de procès-verbaux dressés y est extrêmement élevé, y compris sur la

chaussée Romaine. Malheureusement, cela ne semble pas décourager certaines entreprises.

Les mesures nécessaires seront envisagées par la cellule Mobilité de la Ville, mais en partenariat avec la Région bruxelloise.

Mme Nagy.- Je vous remercie pour vos réponses et j'attends les propositions du Collège en la matière. Il serait bon de disposer d'un système de signalisation qui puisse être facilement réactivé lors de pareils événements.

M. le Bourgmestre.- Des panneaux particuliers sont déjà posés le long de l'autoroute pour indiquer aux publics vers quels parking se diriger. Il n'empêche que certains ne les respectent pas ! Ces mesures s'inscrivent dans le plan communal de mobilité. Elles sont en discussion au sein de notre Collège. Je souhaite également débattre de l'axe constitué par la chaussée Romaine avec d'autres bourgmestres de la Région flamande, afin d'imaginer la création de lignes de tram ou de bus en site propre, ce qui limiterait les possibilités de stationnement pour les poids lourds.